Fermes jurassiennes : la Licorne à la Ferrière

Autor(en): **Fallet, Marius**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **48 (1944)**

PDF erstellt am: **28.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-684707

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

FERMES JURASSIENNES

LA LICORNE A LA FERRIÈRE

par Marius FALLET, publiciste, La Chaux-de-Fonds

Le médecin-chirurgien Daniel Sandoz de La Ferrière, fondateur de la Licorne

Son parentage paternel et maternel

Né vers 1650, le médecin-chirurgien Daniel Sandoz, dit de La Ferrière (il y eut à La Chaux-de-Fonds deux chirurgiens homonymes contemporains), était communier du Locle et de La Chaux-de-Fonds, bourgeois de Valangin, communier de la Communauté des Montagnes et paroissien de Saint-Imier. Seul fils du maréchal Daniel Sandoz, il eut plusieurs sœurs. D'après l'acte de partage des biens de la famille, le 13 août 1686, acte signé David Béguelin, notaire et maire de Courtelary, les beaux-fils du maréchal furent les suivants :

Abram, fils de feu Jean Droz, époux de Madeleine Sandoz ;

Abram Jacot-Parel ;

Jacob Sémon(d) de Sonvilier, époux de Suzanne Sandoz ;

Abraham Ducommun dit Véron ;

Abram Borle, notaire de Renan, époux de Jeanne Sandoz ; veuve dès le début de l'an 1691, elle habitait alors « ès Converts » ; David Calame ;

Guillaume Borle, époux en premières noces d'Esther Sandoz ;

Abraham fils de feu Guillaume Calame, époux de Lucrèce Sandoz. Les époux Calame habitèrent « Sous le Crêt de la Ferrière la maison dite sur les Planes » où ils trépassèrent.

Esther Sandoz, veuve Borle, épousa en secondes noces discret David Brandt, notaire à Renan. Par acte du 4 août 1694, honorable et expert sieur Daniel Sandoz, opérateur chirurgien, et Madeleine Robert sa femme, vendirent à discret David Brandt dit Grieurin et Esther sa femme, leur beau-frère et sœur, « une partie de leur terre

et bien gisant dessous le Crêt de la Ferrière, que par ci-devant ils avaient eu de Moïse, Susanne, Madeleine et Marguerite, enfants de feu Abraham Droz. »

Daniel Sandoz fut aussi apparenté aux Perret-Gentil de la Joux-Perret et aux Sagne de La Sagne, de La Chaux-de-Fonds et de La Ferrière. Le 10 avril 1706, Abraham, fils de David Perret-Gentil, était assisté de Daniel Sandoz, chirurgien, son oncle, lors de la conclusion d'un acte juridique. Dans son « Livre de raison » (Livre-journal) folio 90, sous la date du 27 juin 1707, Sandoz mentionne qu'il a donné des soins à Pierre Perret-Gentil de la Joux-Perret, son neveu.

La mère du chirurgien, Marie-Madeleine dite Marie Sandoz, était une née Robert, dont le veuvage dura des années.

Sandoz épousa Madeleine Robert, fille d'Abram Robert, lui-même fils de Josué Robert de la Cibourg. Abram Robert avait épousé Eve Ducommun. La famille de Madeleine Robert était apparentée au notaire Abraham Robert-Nicoud, qui fut un temps secrétaire du Conseil d'Etat à Neuchâtel et de 1657 à 1679 le premier maire de La Chaux-de-Fonds. Un acte du 30 avril 1688, signé Abraham Borle, notaire à Renan, nous apprend que discret Daniel Sandoz, chirurgien, fut le tuteur de Marguerite, fille de feu honorable et prudent sieur Abraham Robert, vivant maire de La Chaux-de-Fonds.

Eve Robert, la sœur aînée de Madeleine Robert, femme du chirurgien Sandoz, épousa en premières noces Pierre Nicolet de La Sagne, La Chaux-de-Fonds et La Ferrière, chirurgien et conseiller de commune à La Sagne. Le chirurgien Abraham II Gagnebin, gendre de Daniel Sandoz, fut le tuteur des enfants de la veuve Nicolet.

Les parents de Madeleine Sandoz née Robert, Abraham Robert, fils de Josué et Eve née Ducommun, habitèrent la maison qui porte actuellement le N° 40 et le millésime 1631 au haut du Crêt de la Borne, territoire de La Ferrière, tout proche de la frontière neuchâteloise. Le Crêt de la Borne s'appelait autrefois « la Charrière de la Cibourg ». Cette maison, habitée jusqu'en ces dernières années par M. Zélim Jacot, a appartenu pendant longtemps à des Sémon de Sonvilier, proches parents des Sandoz et des Robert. Un acte du 7 avril 1683 à la conclusion duquel Abraham, fils de feu Josué Robert et Daniel Sandoz, chirurgien, furent présents comme témoins, dit qu'il a été passé sur la Montagne du Droit de Renan « au haut de la Charrière de la Cibourg en la maison d'Abraham fils de feu Josué Robert. »

Quand le chirurgien Daniel Sandoz se maria-t-il ?

Par leur « testament et ordonnance de dernière volonté » du 14 juin 1680, signé David Béguelin, notaire et maire de Courtelary,

Abraham Robert et Eve née Ducommun son épouse léguaient à leur fille Madeleine, « femme du sieur Daniel Sandoz, chirurgien », la somme de 600 écus faibles. C'est tout ce qu'elle peut prétendre sur leurs biens, est-il dit dans cet acte. Ce n'était qu'un acompte.

Le 15 janvier 1681, « honorable Daniel Sandoz, chirurgien, et Madeleine Robert sa femme, le notaire David Béguelin de Courtelary, tuteur de Sandoz, d'une part ; Abraham fils de feu Josué Robert et Eve sa femme, père, mère, beau-père et belle-mère des ci-dessus dits, de l'autre, ont décidé de bailler à Madeleine leur fille le bien légitime qui pourrait lui compéter. Une évaluation des biens a été faite d'un commun accord. Le montant des obligations (reconnaissances de dettes) dues à Robert et à sa femme s'élève à 2800 écus faibles, les cheteaux de bêtes (cheptel vif) à 333 ½ écus petite monnaie. Le bien de la Cibourg, qui contenait 43 faux a été évalué à 68 écus la faux, y compris la maison, valant ensemble 2924 écus faibles. Le bien de « sous le Crêt de la Ferrière » contenait 29 ¼ faux évaluées à 62 écus faibles la faux, soit au total à 1893 ½ écus faibles. Tous les biens meubles de la maison, y compris « les bestiaux et graines » furent évalués à 400 écus faibles.,

Il restait donc comme « bien franc » la somme de 7088 écus faibles, dont la moitié revenait à Abraham Robert et à sa femme comme leur part légitime, soit 3544 écus faibles, et l'autre moitié à Madeleine, femme de Daniel Sandoz, et à ses sœurs Eve et Bendite Robert, soit à chacune 1181 écus faibles, 6 batz et 2 gros. « Monsieur Sandoz et son épouse Madeleine rebaillèrent la somme de 70 écus pour le trossel (trousseau) et une vache reçue. »

A défaut de renseignements précis, on peut conclure des deux actes de partage qui précèdent, que Daniel Sandoz et Madeleine Robert célébrèrent leur mariage à la fin de 1679 ou au début de 1680. Notre chirurgien approchait de la trentaine.

Où le chirurgien Daniel Sandoz habita-t-il ?

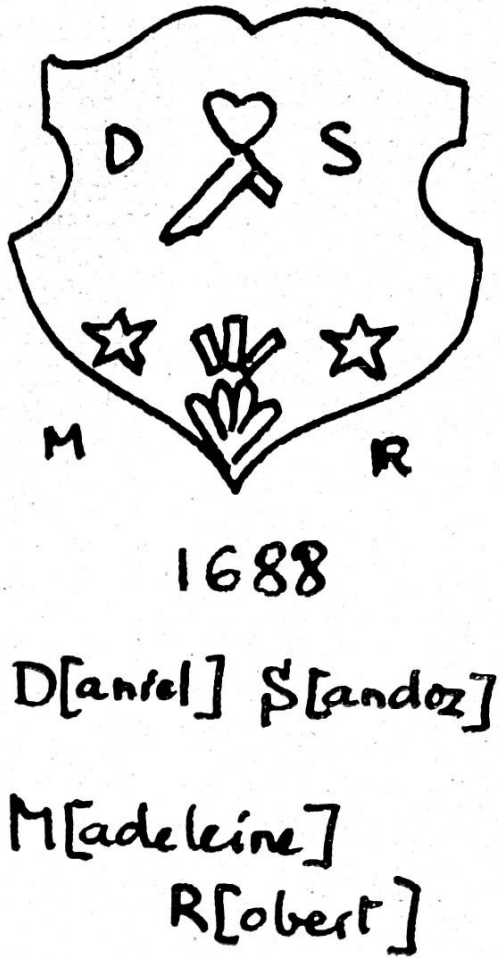
De l'acte de partage du 11 juin 1681, signé David Béguelin, notaire et maire de Courtelary, il ressort que Daniel Sandoz vivait à cette date « en biens indivis », c'est-à-dire sous le régime de l'indivision des biens, avec sa mère et ses deux sœurs cadettes Lucrèce et Esther non encore mariées. D'accord avec son épouse Madeleine Robert, Sandoz satisfait ses sœurs en argent comptant et reçoit en échange la maison paternelle conformément à l'accord antérieur du 13 janvier 1680. Jusqu'à ce partage définitif, le notaire et maire Béguelin de Courtelary fut « l'avoyer », autrement dit, le tuteur de Daniel Sandoz. Ainsi le voulait la coutume successorale de l'Erguël.

Ce cadet de famille et seul fils, où habitait-il exactement ? Le

24 mars 1681, un acte est passé « dessoubs le Crêt de la Ferrière, à la maison du sieur Daniel Sandoz, chirurgien ». C'était certainement la maison paternelle qu'il venait d'hériter, après avoir satisfait ses sœurs. On appelait autrefois « sous le Crêt de la Ferrière » ou encore « sur la Ferrière », l'agglomération formée aujourd'hui par le village de La Ferrière proprement dit ou Haute-Ferrière.

Par acte du 22 juillet 1682, signé Abram Borle, notaire à Renan, Daniel Jeanneret, maçon-agriculeur du Locle établi à Renan, « prenait à chétal (en pension) de Daniel Sandoz, chirurgien, « une vache noire et faillotée blanche », et le 23 septembre suivant, Sandoz donnait à hiverner au même Jeanneret « une cavalle (jument) bayarde brune allant sur les cinq ans », qui fut certainement le cheval de selle du jeune chirurgien, dont la clientèle était fort disséminée.

Le 22 septembre 1686, Sandoz et sa mère achetèrent « conjointement » de Jonathan Robert, paroissien de St-Imier et de Marie Droz sa femme, « leur bien, maix et appartenances, bien de bon et franc héritage, est-il dit dans l'acte, de plus la maison sus assise et le grenier étant et gisant sur la Montagne du Droit de Renan, lieu-dit dessous le Crêt de la Ferrière. » Les voisins sont Joseph, fils de feu Elie Humbert-Droz, de vent, et minuit (à l'ouest et au nord), Guillaume Borle, de bise (à l'est), les enfants d'Abraham, fils de feu George Droz, aussi de minuit, les hoirs de Jacob Jacot-Parel et Adam Beynon, de midi. Une année plus tard, le 5 mars 1687, exactement, la veuve Marie-Madeleine Sandoz affermait à son fils Daniel la propriété sous le Crêt de la Ferrière.

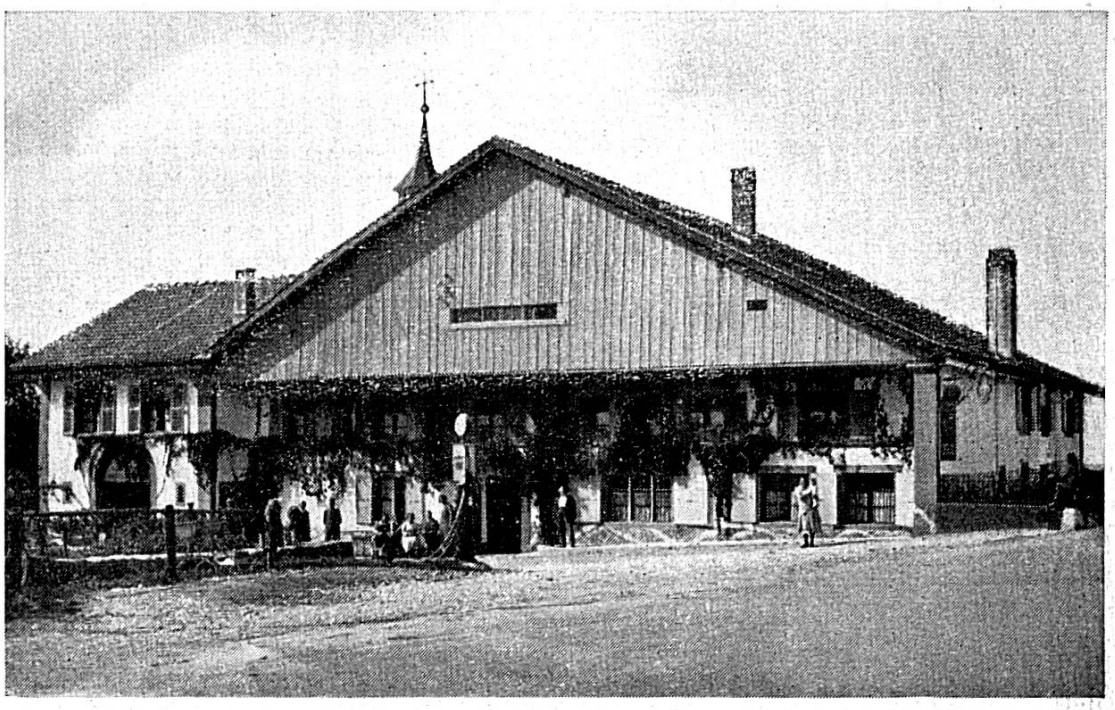


C'est cette habitation acquise de Jonathan Robert que Daniel Sandoz transforma l'année suivante pour en faire la Licorne, aujourd'hui l'hôtel du Cheval Blanc à La Ferrière. Au-dessus de la porte principale de cette auberge, on voit encore aujourd'hui un écusson portant le millésime 1688, de plus un cœur flanqué de deux étoiles et accosté des initiales DS (Daniel Sandoz) et MR (Madeleine Robert, son épouse). Deux contreforts encadrent ce vaste et solide édifice. Au premier étage, la belle rangée de six

fenêtres bien symétriques donne à cette habitation un chachet de grandeur. L'arrière de la maison a l'apparence d'une grande vétusté. Les transformations que Sandoz entreprit l'année 1688 semblent l'avoir laissé intact.

L'Enseigne ou Logis de la Licorne

Les documents appellent l'unique auberge de La Ferrière d'autrefois le « logis » ou « l'enseigne » de la Licorne. Quelle signification cette enseigne avait-elle ? Elle était empruntée à la fois à la médecine et à l'hôtellerie, car le « maître de céans » était bel et bien chirurgien et hôte.



Façade de l'ancien « Logis de la Licorne » à La Ferrière

Le mot licorne est une déformation du latin *unicornis* (à une corne). Il sert à nommer un animal fabuleux, symbole de la virginité et de la religion, mentionné par les auteurs grecs et romains comme originaire de l'Inde. Selon la légende, il tenait à la fois de l'âne et du cheval, avec une tête surmontée d'une seule corne longue et aiguë. D'après la tradition, cet animal avait le corps blanc, la tête rouge, les yeux bleus et était remarquable par sa force, son agilité et sa fierté.

L'auteur le plus ancien qui en ait parlé est Ctésias, qui demeura pendant des années médecin à la cour d'Artaxerxès II Mnémon, roi

de Perse de 405 à 359 av. J.-C. Il l'appelle âne blanc. Aristote le mentionne sous le nom d'âne indien.

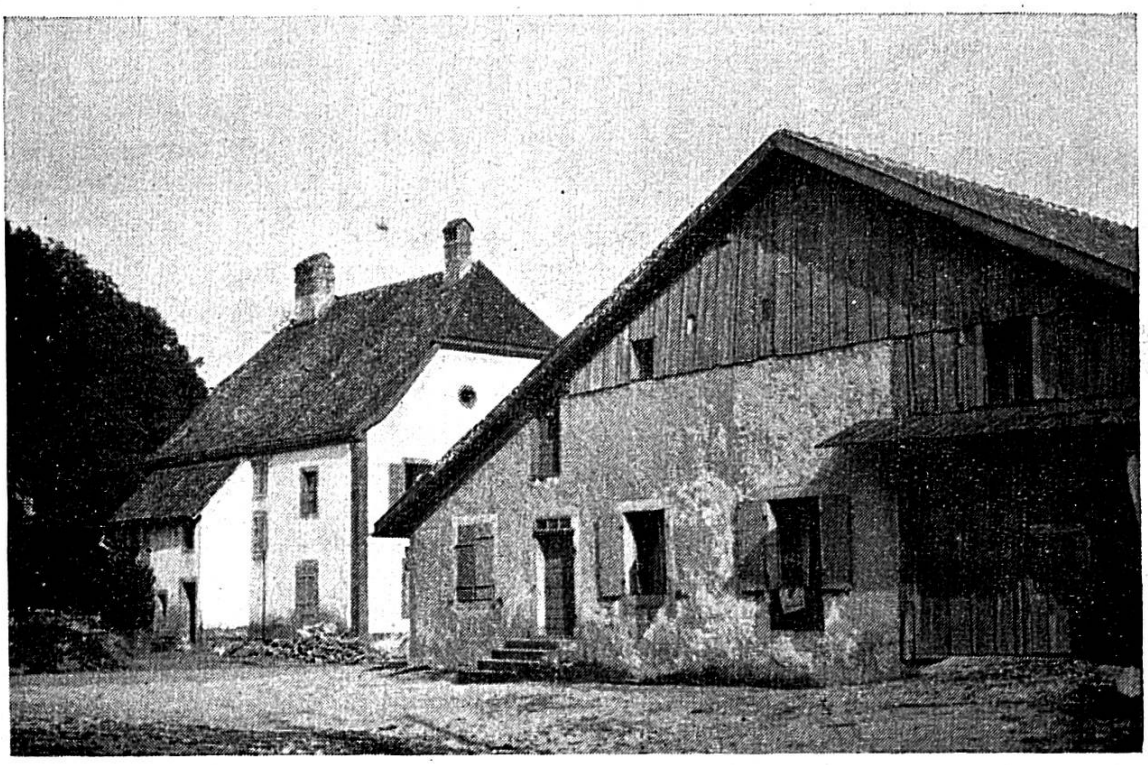
La corne de cet animal a joui d'une réputation merveilleuse dans l'antiquité et au moyen âge. Le vin bu dans cette corne neutralisait l'effet des poisons ; les manches de couteaux qui en étaient faits transsudaient une liqueur subtile si les viandes étaient empoisonnées; la corne noircissait au contact de toute matière toxique.

On sait le rôle que les thériaques (électuaire thoracal) jouèrent dans les vieilles pharmacopées, jusqu'en plein XVIII[e] siècle. C'était des médicaments très compliqués, quelques-uns opiacés et dans lesquels entrait de la poudre de cornes d'animaux. L'un d'eux se composait de 57 substances dont la seule peut-être réellement active était l'opium. On vantait ce thériaque comme antidote et on en faisait remonter l'origine à Mithridate le Grand, roi du Pont de 123 à 63 av. J.-C., d'où lui viendrait son nom d'électuaire de Mithridate. Cet ennemi implacable des Romains, dit-on, étudia les plantes vénéneuses et s'était si bien familiarisé avec les poisons les plus violents qu'il ne craignait plus rien de leur effet.

Au moyen âge, le thériaque était considéré comme une panacée. Dans les croyances populaires et même médicales, la licorne jouait en quelque sorte le rôle d'un talisman, qui avait la vertu de porter bonheur, de communiquer un pouvoir surnaturel, d'opérer un effet subit et merveilleux.

Aussi comprend-on qu'au moyen âge, époque où le poison était un ennemi des plus redoutables et des plus redoutés, les princes toujours tremblants devant l'empoisonnement, aient cherché à se procurer à prix d'or une matière jouissant de qualités aussi surprenantes. C'est surtout à la fin du XIV[e] siècle que son usage se généralisa dans le service de la table, et jusqu'en 1789 le cérémonial de la cour de France comportait l'essai des mets, boissons et ustensiles de table au moyen d'une épreuve qui se faisait souvent avec la corne de la soi-disant licorne. On voit cet animal représenté dans les armoiries, les peintures, sur les meubles, des pièces d'orfèvrerie, des tapisseries anciennes. La licorne figure comme support dans les armes d'Angleterre.

En 1606, L. Catalan, le pharmacien du duc de Vendôme à Montpellier, publia son fameux Thériaque dans lequel il est question de la nature de ces médicaments, de ses vertus et qualités, de son usage, de la licorne, et enfin où l'on trouve et capture cet animal merveilleux. Le « discours historique » de Catalan eut un grand retentissement. Une traduction allemande en fut faite en 1625 à Francfort s. M. par les soins de Georg Faber. Même des esprits avertis, tel Ambroise Paré (1517-1590), l'initiateur de la médecine dans la voie de la chirurgie moderne, et d'autres, crurent encore aux vertus légendaires de la licorne.



L'arrière de l'ancien « Logis de la Licorne » à La Ferrière

Daniel Sandoz, pionnier de la médecine et chirurgie scientifiques dans l'ancien Evêché de Bâle et les Montagnes neuchâteloises

Les maîtres de Daniel Sandoz

Le père de Daniel Sandoz était maréchal. Or nous savons par les documents d'archives que des maréchaux des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles « médecinaient les chevaux et les bestiaux ». Il se peut que la profession de son père ait orienté Daniel Sandoz vers la carrière médicale. Mais il y a mieux. Dans les archives de famille des médecins naturalistes Abraham III et Daniel Gagnebin de La Ferrière, descendants de Daniel Sandoz, se trouve un volume manuscrit de 30 cm. de haut et 10 cm. de large. La première partie du volume comprenant 68 pages, porte le titre suivant en tête de la première page :

Leçons de chirurgie

Rédigées et dictées par Noble François Mestrezat,
docteur de la ville et Canton de Berne, à moy,
Pierre Droz-dit-Busset. Ce premier avril 1644.

La seconde partie du volume commence à l'autre bout renversé du manuscrit. Elle comprend 44 pages et porte à la première page cet en-tête de la main de Daniel Sandoz, qui m'est familière :

Ce pnt (présent) livre appartient à moy Daniel Sandoz,
que mon oncle Pierre Droz-dit-Busset m'a fait présent
le 12 mars 1674.

L'influence exercée par le docteur François Mestrezat et le chirurgien Pierre Droz dit Busset sur la vocation médicale de Daniel Sandoz a été si grande qu'il vaut la peine de leur consacrer une brève notice biographique.

A la date du 5 février 1612, le Conseil de Neuchâtel délibérait au sujet de l'établissement, dans cette ville, de François Mestrezat de Genève, qui a demeuré environ un an et demi à Orbe. Le Conseil remercia Mestrezat de ses offres et lui permit de venir habiter la ville, mais sans aucun gage de sa part. Le 2 mai 1616, Mestrezat est reçu bourgeois de Neuchâtel. Le Conseil de ville tint compte des excellents certificats de bonnes mœurs, de l'expérience de Mestrezat en son art d'apothicaire, voire de chirurgien, de son origine et de sa condition (il était noble). Mestrezat avait présenté de plus une lettre de bourgeoisie de la ville d'Orbe en faveur de son père. Le Conseil de son côté insiste sur les qualités professionnelles du jeune médecin et apothicaire. Le 1er janvier 1635, le Conseil de Neuchâtel assermenta 25 nouveaux bourgeois parmi lesquels figure François Mestrezat, docteur en médecine.

A la date du 3 mai 1637, Mestrezat demanda son congé honorable, Leurs Excellences de Berne l'ayant appelé « pour exercer la charge et office de médecin ». Le Conseil de Neuchâtel lui accorda congé avec remerciements « du bon devoir quil a jusques a present rendu tant au regard du général que du particulier ». Sa réputation médicale avait précédé Mestrezat à Berne, où il se fit apprécier et dont il devint bourgeois. Leurs Excellences en firent le plus grand cas. Pendant des années, il exerça la médecine simultanément à Berne et à Neuchâtel. Mestrezat décéda à Berne au mois d'août 1663.

Ce disciple d'Esculape donna des leçons de médecine et forma des chirurgiens. Pierre Droz-dit-Busset, de La Chaux-de-Fonds, l'oncle de Daniel Sandoz, fut un de ses élèves. Les leçons de chirurgie que Droz a écrites sous la dictée de François Mestrezat constitue un cours de théorie chirurgicale comprenant vingt-deux chapitres.

Le premier chapitre du cours insiste sur le fait que la chirurgie est une science. Le deuxième chapitre porte ce titre : Qu'est-ce que la chirurgie ? Le troisième traite des parties de la chirurgie. Ses renseignements sur la pratique chirurgicale à cette époque sont particulièrement intéressants, de même que les chapitres quatre et cinq intitulés : Du sujet de la chirurgie et de la fin d'icelle. Les autres chapitres sont consacrés à la connaissance du corps humain en général et de ses parties en particulier, comme objets de la chirurgie.

Sans contredit, Pierre Droz-dit-Busset dit le Vieux, a été à bonne école. Il fit une belle carrière de chirurgien à La Chaux-de-

Fonds et à Auvernier, où il pratiqua jusque vers 1680. Il avait à La Chaux-de-Fonds un confrère homonyme, Pierre Droz-dit-Busset le Jeune, un sien parent et non pas son fils. Marie Droz, la fille de Pierre Droz le Vieux, épousa en premières noces Jacob Nicolet, chirurgien à La Chaux-de-Fonds. Veuve, elle convola en secondes noces, quelques années après 1665, avec le notaire Abraham Robert-Nicoud, le premier en date des maires de La Chaux-de-Fonds.

Pierre Droz-dit-Busset le Vieux a été le maître et bon conseiller de Daniel Sandoz, son neveu, qui marcha sur ses traces et le surpassa comme praticien. Une partie fort intéressante du volume manuscrit que j'ai déjà mentionné traite des eaux que Sandoz distilla comme remèdes en compagnie de son oncle et chez ce dernier.

L'esprit scientifique de Daniel Sandoz

Sandoz était pénétré d'esprit scientifique. Le volume manuscrit et son « Livre de raison » ou Journal en font foi. Le volume contient plusieurs sentences écrites de sa main qui mettent en évidence ses aspirations scientifiques. La sentence N° 2 est conçue comme suit :

Ce n'est autre chose pratiquer, sinon l'effet de théorique.

Mais l'inverse est aussi vrai. Aussi écrit-il (sentence N° 26) :

Science sans expérience
N'apporte pas grande ass(e)urance.

Je citerai encore la sentence N° 7 :

Selon qu'on voit la maladie,
Il faut qu'on y remédie.

Les autres parties du volume manuscrit confirment les tendances scientifiques de Sandoz. Ce chirurgien tenait à voir clair et à posséder la bonne méthode curative, ou si vous préférez thérapeutique, et la bonne méthode opératoire, à une époque où la plupart de ses confrères se contentaient de suivre aveuglément une tradition faite de superstitions et de routine. Chez Sandoz, l'influence théorique et pratique de Mestrezat est incontestable.

Le XVII^{e} siècle fut d'ailleurs celui des grandes découvertes anatomiques et physiologiques. On voit apparaître des esprits libres, qui sont aussi des remueurs d'idées. Les jeunes médecins se groupent autour des meilleurs praticiens. Le respect pour l'autorité des anciens n'excluait pas la discussion fondée sur des faits nouveaux et particulièrement sur l'observation clinique.

Du temps de Sandoz, la chirurgie fit des progrès notables. La préparation des chirurgiens commence à porter sur les maladies internes comme sur les maladies externes. La médecine et la chirurgie s'acheminent lentement vers cette fusion qui fait la force de l'art

médical moderne. La chirurgie enfin se libère peu à peu de l'art des empiriques.

Aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, dans certaines régions, sinon dans certaines villes, les praticiens de la médecine à un degré ou à un autre constituaient le corps médical organisé en une corporation. Ils se rattachaient le plus souvent à la Corporation des Favres (Schmiedenzunft), parce qu'ils se servaient d'instruments. Ainsi à Bâle, à Berne, Zurich et Neuchâtel.

A cette époque, on distinguait cinq catégories de praticiens. Au bas de l'échelle médicale se trouvait le chirurgien qui n'était qu'un barbier-étuveur ; il exploitait généralement un établissement de bains et exerçait aussi le métier de perruquier. Son domaine, c'était la basse chirurgie. Il lui était sévèrement interdit d'empiéter sur les autres champs d'activité médicale.

Le chirurgien proprement dit occupait le degré immédiatement supérieur. Dans les corporations médcales fermées, seules les interventions extérieures lui étaient réservées. Puis venait l'opérateur. C'était un chirurgien qui, en plus de son apprentissage pratique de la chirurgie chez un maître, avait fait un stage dans les hôpitaux sous la direction de médecins gradués des écoles de médecine. C'était l'homme de la haute chirurgie. Dans un acte du 4 août 1694, Sandoz est appelé « opérateur chirurgien ».

Les médecins gradués des écoles constituaient le quatrième degré, et au haut de l'échelle médicale trônaient les professeurs en médecine. Si les médecins proprement dits ne s'occupaient que de médecine interne, les professeurs, eux, se réservaient le domaine des consultations et de l'enseignement médical.

En Suisse, il en fut ainsi dans quelques villes seulement. A la campagne surtout, le chirurgien était aussi médecin, autrement dit, il faisait des interventions externes et pratiquait la médecine en ordonnant et administrant des médicaments et des régimes. Sandoz fut de ceux-là. Les documents l'appellent tantôt chirurgien-médecin, tantôt médecin-chirurgien.

Les neuf premières pages de la partie du volume manuscrit écrite de sa main contiennent, par ordre alphabétique, un dictionnaire des maladies, des lésions, des interventions médicales et des opérations chirurgicales ; il y est aussi question de quelques instruments de chirurgie.

Le manuscrit Sandoz consacre une page et demie à l'anatomie. La page suivante traite du diagnostic. « Pour reconnaître et guérir une maladie, écrit Sandoz, quatre choses sont particulièrement nécessaires, à savoir d'aviser ou examiner la cause de la maladie, et bien reconnaître les symptômes ou accidents pour bien faire son pronostic ou préjuger des évènements de la maladie, et finalement se proposer

l'indication ou manière curative que l'on veut suivre pour obtenir la guérison. »

Suivent encore deux pages d'anatomie et deux pages mentionnant des remèdes en termes latins, et enfin plusieurs pages contenant un mélange de physiologie et d'anatomie. La fin du manuscrit Sandoz renferme en cinq pages un dictionnaire français-latin de quelques simples « qu'on trouve, est-il dit, ès Réceptes de Monsieur Guye. » Il s'agit du chirurgien Jean Guye qui devint maire de Boudevillers au Val-de-Ruz, après avoir pratiqué l'art. Il exerça une certaine influence dans les sphères gouvernementales neuchâteloises.

Une page du manuscrit est consacrée aux signes du zodiaque et aux saignées. On voit par là que Sandoz ne s'est pas complètement délivré de traditions médicales et populaires plusieurs fois séculaires. De son temps, il était plus difficile que de nos jours de s'affranchir de préjugés millénaires. Le livre de raison nous fournit d'autres preuves que Sandoz et son gendre Abraham II Gagnebin durent payer leur tribut aux croyances et maximes médicales invétérées de leur temps.

Daniel Sandoz le praticien

Le Livre de raison de Sandoz et de Gagnebin son gendre — j'y ai puisé des renseignements de toute sorte, à la fois d'ordre médical, moral, économique et social — prouve combien leur clientèle a été étendue et nombreuse. Leur rayon d'action médicale s'étendit jusqu'à Tramelan, par Bienne et La Neuveville d'une part, et jusqu'à Peseux, de l'autre. Ce manuscrit mentionne le Livre de Valangin et le Livre des Franches-Montagnes malheureusement introuvables. C'est une perte irréparable pour l'histoire de la médecine dans le Pays de Neuchâtel et l'Ancien Evêché de Bâle. Dans ces trois livres, nos deux chirurgiens-médecins notèrent au jour le jour, et des années durant, les faits et gestes de leur activité médicale, chirurgicale, morale, économique et sociale.

Les documents nous apprennent que Droz-dit-Busset, le maître de Sandoz, ce dernier, et Gagnebin son gendre, firent le plus grand cas des simples. Mais ils employèrent aussi les spécifiques ou médicaments qui conviennent plus particulièrement à des maladies déterminées. De leur temps, les discussions sur la « vis medicatrix naturae », sur la vertu curative de la nature, battaient leur plein. Avec son oncle, Sandoz distilla des eaux comme remèdes.

Du vivant de Daniel Sandoz, son gendre Abraham II Gagnebin soigna le ministre Faigaux qui fut de 1703-1711 pasteur de Renan. Pour récompenser Gagnebin, auquel il devait 76 batz, Faigaux lui donna le « Dictionnaire » de Lémery. Il s'agit indubitablement de la

« Pharmacopée universelle » que le célèbre pharmacien et chimiste français Nicolas Lémery publia en 1697 à Paris. Le grand mérite de Lémery est d'avoir repoussé le langage énigmatique des alchimistes, rejeté leurs théories obscures et inintelligibles. Doué d'un esprit droit, d'une élocution claire, il donna à Paris des cours et publia des ouvrages où il déchira le premier voile dont la science était enveloppée de son temps. Il ne tint compte que des expériences, des faits et du raisonnement. « Le public, dit Voltaire, fut étonné de voir une chimie dans laquelle on ne cherchait ni le grand œuvre, ni l'art de prolonger la vie au delà des bornes de la nature ». Les publications de Lémery résument le tableau exact des connaissances chimiques et pharmaceutiques de la fin du XVII^e siècle. On lui doit plusieurs analyses d'eaux minérales et une foule de notices sur les matières les plus diverses.

A plusieurs reprises, les documents mentionnent Sandoz comme « très expert » ou « très habile » ou « savant » médecin-chirurgien. Ce fut sans contredit un chirurgien habile, dont les interventions chirurgicales ne se comptaient plus. Un jour, il fait l'opération de la lithotomie, un autre, aidé de ses deux confrères Jean-Jacques Robert et Daniel Tissot-Vougueux, il ampute le bras droit à un cousin. En 1681, Adam, fils de Vuillemin Jobin des Bois Ruedin lui devait 5 écus faibles « pour juste compte fait pour salaire dû pour le traitement fait au genou droit ».

Sandoz et son gendre Gagnebin eurent des clients de qualité, entre autres le châtelain Marc-Elie Chemylleret, grand-bailli d'Erguël, et des membres de sa famille ; Jean-François Beynon, maire de Saint-Imier et sa femme ; le maître-bourgeois Bosset de La Neuveville et d'autres encore. Sandoz et Gagnebin organisèrent à La Ferrière une clinique dans laquelle ils hospitalisèrent des patients.

A la Licorne, Sandoz forma des apprentis-chirurgiens et en particulier son futur gendre et successeur Abraham II Gagnebin. Il exerça un ascendant médical de bon aloi, et ses confrères l'eurent en haute estime. Il existe une lettre autographe d'Abraham Amiet des Hauts-Geneveys, médecin et « mathématicien », adressée le 12 décembre 1720 à Messieurs Gagnebin et Sagne, beaux-fils de M. Sandoz, « en son vivant célèbre médecin et très habile chirurgien sur la Ferrière ». Cet esprit exalté leur exprimait ses condoléances de la mort de Sandoz. Il y avait dans ses affirmations une grande part de vérité.

Ici, je ne dirai rien de l'activité que Daniel Sandoz déploya comme agriculteur, horticulteur, arboriculteur et éleveur. Dans son volume manuscrit sur la médecine et la chirurgie, il a consacré une page au cheval. Les agriculteurs-éleveurs du Haut-Jura écoutèrent les enseignements de ce conseiller avisé.

Sandoz fut hôte de la Licorne. Il débita du vin, de la bière et de l'eau de cerises à l'emporté ; il vendit du pain, du fromage, du sel, des filets pour les dentellières, des chandelles, etc. La Licorne a été le magasin d'approvisionnement d'une fraction des populations du Haut-Erguel et des Franches-Montagnes.

Son épouse, Madeleine Sandoz née Robert, fut une maîtresse femme, qui seconda l'hôte et le chirurgien de la Licorne. Veuve en 1719, elle épousa en secondes noces David Sagne. Le 20 juin 1736, « Madeleine Sagne, née Robert, femme moderne du Sr David Sagne, nous apprend un acte signé Pierre Béguelin, notaire à Courtelary, faisant icelle du gré, vouloir et consentement dudit Sieur Sagne, son mary, a convoqué dans sa maison au haut de la Cibourg, Monsieur Abraham Gagnebin de Renan, expert chirurgien et Madelaine-Marie Sandoz sa femme, Monsieur Guillaume Sagne, présentement hoste à Boinod et Madame Anne-Marguerite Sandoz sa femme, ses beaux-fils et filles. Ladite Dame Sagne leur mère et belle-mère leur a proposé de leur donner, accorder et déterminer une somme pour tout ce qu'ils pourront prétendre après son décès, de quelque costé que les biens qu'elle possèdent puissent dériver, soit de ceux qu'elle a eu en partage d'avec eux de feu Monsieur Sandoz son premier mary, soit de ceux qu'elle a hérité de feu le Sr Abraham Robert son père, soit de ceux qu'elle a acquis avec le Sr David Sagne son second mary. Messieurs Gagnebin et Sagne, de même que Mesdames leurs femmes ayant réfléchi sur la proposition favorable de Madame leur mère et fesant surtout attention aux marques de bonté que Madame leur mère et belle-mère leur a toujours témoignée non seulement en leur donnant leur légitime, mais aussi en leur résignant le bien provenant de feu Monsieur Sandoz son premier mary qu'elle était en droit de jouir par usufruit pendant sa vie, ils ont témoigné à Madame leur mère et belle-mère qu'ils étaient disposés à concourir à ses vues et à celles de Monsieur Sagne son mary... »

Le chirurgien Abraham II Gagnebin et la Licorne

Abraham II Gagnebin, né le 6 novembre 1682, fut le seul à perpétuer la descendance mâle du chirurgien Abraham I Gagnebin, lui-même descendant du chirurgien Claude Gagnebin. Abraham I décéda en 1699. Son fils avait à peine 17 ans. A cette époque, on débutait jeune dans la carrière de chirurgien ; parfois à 15 ou 16 ans. Il est fort probable qu'Abraham I fut le premier maître d'apprentissage de son fils. Un fait est certain : de 1699 à 1719, Abraham II fut associé intimement au médecin-chirurgien Daniel Sandoz, dont il épousa en secondes noces la fille Anne-Marie dite Marie Sandoz (1683-1760). Gagnebin fut le bras droit de Sandoz, son collaborateur en toute

chose et toute circonstance, enfin son héritier spirituel. Il lui succéda comme propriétaire de la Licorne.

A peine deux ans avant sa mort, survenue en 1719, un acte de partage intervint entre Sandoz et sa femme d'une part, et Gagnebin et son épouse, de l'autre, « au sujet de la légitime due audit sieur Gagnebin, de même que pour le partage et division de leur société. » Après ce partage, Sandoz et sa femme continuèrent à habiter avec les Gagnebin jusqu'à son décès. Le 18 décembre 1720 intervint le partage définitif des biens du chirurgien Sandoz. D'un commun accord Gagnebin satisfit son beau-frère Guillaume Sagne, cohéritier avec sa femme Anne-Marguerite Sandoz, sœur de son épouse Marie Sandoz. A partir de ce moment et jusqu'en 1744, soit cinq ans avant sa mort, Abraham II Gagnebin fut le propriétaire incontesté de la Licorne, dont il perpétua la tradition inaugurée par son beau-père Daniel Sandoz.

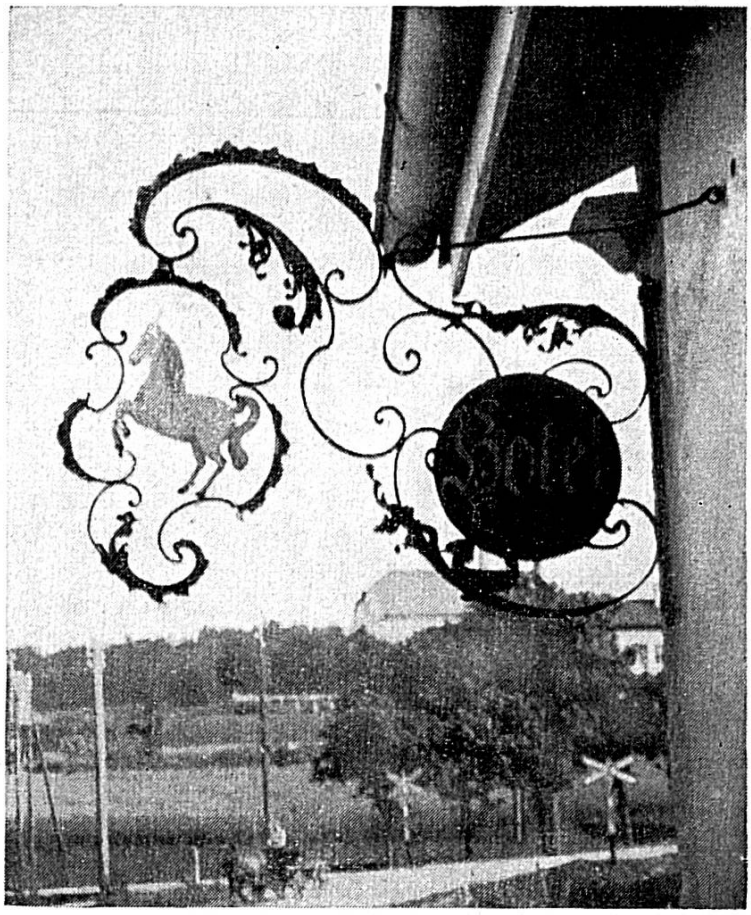
Abraham III Gagnebin et la Licorne

Lors du partage de famille des enfants d'Abraham II, le 26 novembre 1744, acte signé Adam-Louis Monin, notaire de Sonvilier et maire de Saint-Imier, la Licorne parvint au médecin-chirurgien Abraham III Gagnebin (1707-1800). Parlant d'Abraham III dans son « Voyage dans la Suisse occidentale » (1787), Sinner écrit à ce sujet : « ...Content d'étudier la nature sans aspirer à la réputation d'auteur, M. Gagnebin s'est borné à ramasser une collection de plantes et de minéraux dont il remplit sa maison jusqu'au grenier, et s'est allé loger avec son gendre dans une maison voisine qui sert d'auberge. » Gagnebin habita, en effet, un temps le bâtiment appelé le Pavillon ou le Magasin que son père Abraham II et Daniel Sandoz firent construire vers 1715. Mais il logea longtemps à la Licorne même.

Les Cellier et la Licorne

Le gendre d'Abraham III dont Sinner parle dans son « Voyage », Jean-Henri Cellier, était originaire de La Neuveville et le fils du ministre Cellier, qui fut un temps pasteur de l'Eglise française de Bâle. Jeune encore, il fut appelé aux fonctions de receveur du Bureau des péages de La Ferrière, qu'il exerça avec la profession d'horloger, et après son mariage avec Lydie Gagnebin, la fille d'Abraham III, simultanément avec le métier d'hôte de la Licorne, à partir de 1766, conformément à l'acte de partage de famille du 20 février de la même année.

Devenue veuve (Cellier décéda le 8 juillet 1787, âgé de 43 ans), acculée à la gêne avec une famille de cinq enfants, Lydie Cellier



L'enseigne en fer forgé de l'ancienne Licorne, aujourd'hui le Cheval Blanc

née Gagnebin vendit par des enchères franches et publiques la plupart de ses biens meubles, et finalement la Licorne.

Les Calame, les Véron et la Licorne

En 1797, la veuve Cellier et ses enfants vendirent la Licorne à Abraham Calame de La Ferrière, un proche parent des Gagnebin, puis elle parvint à Louis-Ferdinand Véron de Saint-Imier, par disposition testamentaire de Dame Esther, veuve d'Abraham Calame, en date du 27 novembre 1816. Ils en furent investis juridiquement le 30 janvier 1827. Enrichis dans l'horlogerie et le commerce, propriétaires de plusieurs fermes, les Véron ne surent pas apprécier à sa juste valeur le passé de la Licorne. Ils ne tardèrent pas de la vendre.

La série des propriétaires suisses allemands

Sous la date du 3 septembre 1829, Louis-Ferdinand Véron, propriétaire demeurant à Saint-Imier et son frère Louis-Florian Véron-

Robert, aussi propriétaire demeurant à Dijon, vendirent à Jean-Mathias von Kaenel, boulanger, avec le cautionnement solidaire de son père homonyme, négociant, demeurant tous deux à la Ferrière, « une propriété que les vendeurs possèdent à la Ferrière consistant en une maison exploitée comme auberge, de plus un pré et un jardin... »

Louise Von Kaenel, la fille du boulanger Von Kaenel, et Ulysse Brandt son époux, succédèrent à leur père et beau-père comme propriétaires et aubergistes de la Licorne. Par acte du 17 mai 1886, les époux Brandt-Von Kaenel la vendirent à Christian Zehr, propriétaire et fabricant d'horlogerie demeurant à La Chaux-de-Fonds, avec le consentement solidaire des sieurs Philippe-Edouard, allié Zehr, fabricant d'horlogerie, et Louis-Arthur Sémon, visiteur en horlogerie, demeurant tous deux à La Ferrière. L'acte dit explicitement qu'il s'agit d'une maison d'habitation « exploitée comme auberge avec droit de loger sous l'enseigne de la Licorne. »

Le 19 août 1898, Christian Zehr, maître d'hôtel et propriétaire de Niederstocken, canton de Berne, vendit la Licorne « avec boulangerie et rural », à Louis Heimann de Reichenbach, district de Frutigen.

L'an 1903, le 2 novembre, à l'hôtel de la Licorne à La Ferrière, Madeleine née Barben, veuve en premières noces de Louis Heimann, maîtresse d'hôtel, vendit la Licorne avec la boulangerie et le rural dépendant de la succession de Louis Heimann, en son vivant hôtelier, à Paul Bieri, fils du boucher Bieri à La Chaux-de-Fonds. Quelques années plus tard, la Licorne passa dans la propriété du boulanger Graber, qui exploita l'ancien logis des Sandoz et Gagnebin sous l'enseigne du Cheval Blanc. Ce changement est fort regrettable; mais il est permis d'espérer que le nouveau propriétaire, mieux inspiré que son prédécesseur, reprendra l'enseigne de la Licorne, et continuera ainsi une tradition chargée d'histoire, d'un passé qui ne peut donner que de l'éclat au vénérable hôtel de La Ferrière.